EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-23

Séance du 13 mars 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni dans les locaux de l'école d'Evires, sise 134 route de la Côte – Évires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 3 - Votants : 24

OBJET : PROGRAMME DE SECURISATIONS ET RENFORCEMENTS ELECTRIQUES 2023 PAR LE SIESS SUR LA COMMUNE DE FILLIERE (COMMUNES DELEGUEES D'EVIRES ET DES OLLIERES)

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. – DUPONT C. (pouvoir à E. SELLECCHIA) – JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS) – RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BURDIN C.

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de son programme 2023, le SIESS envisage de réaliser les travaux relatifs de sécurisation et de renforcement du réseau électrique sur les secteurs suivants de la commune de Fillière :

- **COTE BORZÉE – Commune déléguée des OLLIERES**
  Renforcement électrique dans le cadre d'un permis de construire déposé.
  - Montant global des travaux estimé à 27 368 € HT
  - **Montant de la part communale estimé à 6 841 € HT**

- **LES MURAILLES – ROUTE DE BEVILLARD – Commune déléguée des OLLIERES**
  Renforcement électrique et pose d'un nouveau transformateur dans le cadre d'un permis de construire déposé.
  - Montant global des travaux estimé à 78 000 € HT
  - **Montant de la part communale estimé à 20 000 € HT**

- **LA PAREUSE – Commune déléguée des OLLIERES**
  Extension de la ligne Haute Tension (HTA) sur 250 ml et création d'un nouveau poste transformateur dans le cadre d'un permis de construire accordé pour une promotion immobilière.
  - **Montant de la part communale estimé à 48 000 € HT**

- **CHEZ CORBEX – ROUTE DE LA GARE – Commune déléguée d'EVIRES**
  Sécurisation de réseaux HTA, pose d'un nouveau transformateur et remplacement d'un candélabre.
  - Montant global des travaux estimé à 21 712 € HT
  - **Montant de la part communale estimé à 5 430 € HT**

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la validation par la commission Urbanisme des demandes de renforcement des réseaux proposés par ESS, en lien avec des projets d'aménagements d'urbanisation ou dans le cadre de demande de permis de construire individuels déposés auprès du service Urbanisme,
Vu l'avis favorable de la commission Voirie-Espaces Publics du 7 mars 2023, sur les opérations de renforcement du réseau électrique et/ou d'éclairage public proposées au Programme 2023 / Renforcement des réseaux, sur les communes déléguées d'Evires et des Ollières,

Considérant aujourd'hui la nécessité d'approuver le programme 2023 de sécurisation et de renforcement du réseau de distribution électrique sur les communes déléguées d'Evires et des Ollières,

Considérant la nécessite d'approuver l'engagement au budget 2023 des montants relatifs à la part communale de ces opérations,

Considérant que le SIESS assure le financement des opérations à hauteur de 75 % pour les travaux de renforcement et subventionne les travaux de rétablissement sur éclairage public à hauteur de 30% sur le montant HT total,

Considérant qu'il a été présenté à l'assemblée délibérante la nécessité d'approuver le programme SIESS 2023 pour les renforcements électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les opérations de renforcement, de sécurisation de réseau et la répartition financière proposée ci-dessus dans le cadre du programme du SIESS 2023,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de cette délibération.

Le secrétaire de séance
Céline BURDIN

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 22 MARS 2023
Publication le : 23 MARS 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.